

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

<p style="text-align: center;">CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DU COMMERCE <u>EXERCICE 2011</u></p>

I. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEE

1. *Autorisation, le 15 décembre 2011, de signature d'un avenant n°14 au contrat de direction générale du 22.12.1999 entre la Société et la société Avantage, autorisé initialement par le Conseil du 16.12.1999*

Personnes concernées :

Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur
AVANTAGE S.A., administrateur

Nature et objet :

Autorisation de signature d'un avenant n°14 à la convention de direction afin de prendre en compte l'évolution à la baisse du volume des missions confiées à Avantage au bénéfice de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Modalités :

- La rémunération forfaitaire fixe annuelle au titre de l'année 2012 a été fixée à 672.245, contre 733.906 euros H.T. en 2011.

- Les modalités de calcul de la rémunération variable, consistant en un versement par la Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excèderait 1.500.000 euros, demeurent inchangées. Les frais fixes de véhicule sont évalués à 27.409 euros H.T. pour 2012, contre 28.746 euros H.T. pour 2011.

2. *Autorisation, le 27 octobre 2011, d'un engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S.T. (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) pour la société CHAMINA SYLVA*

Personnes concernées :

Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur

Nature :

Autorisation d'un cautionnement au profit de l'A.P.S.T pour le compte de CHAMINA SYLVA à hauteur de 426.400 euros.

3. *Autorisation, le 27 octobre 2011, d'un avenant n°1 à la convention de financement par la Société de la fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs*

Personnes concernées: Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

Nature et objet : Révision à la baisse, au titre du dernier trimestre 2011, du montant du prélèvement sur la rémunération de chacun des voyages vendus avec du transport par la Société en faveur de la Fondation, à hauteur de 2€ (au lieu de 5€ précédemment) par voyageur, pour des voyages moyen courriers (Europe, Pays de la Méditerranée et Afrique du Nord) et 8€ (au lieu de 10€ précédemment) par voyageur, pour les voyages long courriers). Les autres modalités de la contribution financière demeurent inchangées.

Modalités : - Le montant de la contribution financière totale de la Société s'est établi à 235.079,59€ au titre de l'exercice 2011, contre 531.788,29€ au titre de l'exercice 2010.

4. *Autorisation, le 15 décembre 2011, d'un avenant n°2 à la convention de financement par la Société de la fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs*

Personnes concernées: Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

Nature et objet : Révision des modalités de la contribution financière annuelle de la Société à la Fondation, à compter de l'exercice 2012.

Modalités : Fixation, à compter du 1^{er} janvier 2012, d'un montant annuel maximum à hauteur de 90.000 euros.

5. *Autorisation, le 15 décembre 2011, de la convention de financement par la Société de l'Association Insolites Bâtisseurs*

Personnes concernées: Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

Nature et objet : Autorisation du financement par la Société de projets de développement durable à réaliser par l'Association Insolites Bâtisseurs pour un montant global annuel de 300.000 euros, à compter de 2011.

Modalités : Au titre de l'année 2011, le financement a été de 296.477,41 euros.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

6. Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S.T. pour la société TERRES D'AVENTURE

Nature et objet : Cautionnement de la Société au profit de l'A.P.S.T. pour le compte de TERRES D'AVENTURE.

Modalités : Au 31 décembre 2011, ce cautionnement s'élève à 1.372.041,16 €. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

7. Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S.T. pour la société SAINT-VICTOR PARTICIPATION

Nature et objet : Cautionnement de la Société au profit de l'A.P.S.T. pour le compte de SAINT-VICTOR PARTICIPATION.

Modalités : Au 31 décembre 2011, ce cautionnement s'élève à 99.092 €. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

8. Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S.T. pour la société NOMADE AVENTURE

Nature et objet : Cautionnement de la Société au profit de l'A.P.S.T. pour le compte de NOMADE AVENTURE.

Modalités : Au 31 décembre 2011, ce cautionnement s'élève à 716.470 €. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

9. Cautionnement solidaire de la Société au titre d'un bail commercial conclu par COMPTOIR DES VOYAGES

Nature et objet : Cautionnement solidaire de la Société au titre d'un bail commercial conclu par la société Comptoir des Voyages pour des locaux situés 43 rue Peyrolières à Toulouse, d'une durée de 9 ans renouvelable.

Modalités : Ce cautionnement porte sur le paiement des loyers et des charges, sur toutes les clauses et conditions du bail pour la durée initiale du bail et de celle de son premier renouvellement, soit jusqu'au 29 juin 2023. Au cours de l'exercice 2011, le montant du loyer facturé à la société Comptoir des Voyages par le propriétaire s'est élevé à 18.483€ hors charges et hors taxes, contre 18.120€ en 2010 et le montant des provisions sur charges s'est élevé à 788€ en 2011, contre 854 euros en 2010.

10. Signature d'un avenant n°13 au contrat de direction générale du 22.12.1999 entre la Société et la société Avantage

Nature et objet : Autorisation de signature d'un avenant n°13 afin de tenir compte d'une réorganisation impliquant une légère augmentation dans l'attribution des missions confiées à Avantage au bénéfice de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Modalités :

- Au titre de l'année 2011, la rémunération forfaitaire fixe annuelle s'est établie à 733.906 € HT, les frais fixes de véhicule à 28.746 € HT.
- Les modalités de calcul de la rémunération variable, consistant en un versement par la Société à la société Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excéderait 1.500.000 €, demeurent inchangées. Au cours de l'exercice 2011, la rémunération variable s'est élevée à 438.581 € HT.

11. Convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde entre la Société et la société Livres et Objets du Monde, autorisée par le Conseil du 26 juin 2006, poursuivie au terme d'un avenant n°4

Nature et objet : L'avenant n°4, autorisé le 19 octobre 2009, a ramené à 310.000€ HT la rémunération annuelle, à compter de 2009.

Modalités : Ce montant n'a pas été réévalué en 2011.

12. Convention de financement par la Société de la fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs

Nature et objet : Poursuite durant l'exercice 2011 du financement de la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs par la Société, en sa qualité de fondateur, par le versement d'une contribution financière correspondant notamment (i) à un prélèvement sur la rémunération de chacun des voyages vendus avec du transport, (ii) à la compensation CO2 des déplacements professionnels des collaborateurs de la Société et (iii) à des abondements pour des opérations de mécénat.

Modalités : - Le montant de la contribution financière de la Société s'est établi à 235.079,59 euros au titre de l'exercice 2011, contre 531.788,29 euros au titre de l'exercice 2010.